

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, rue Pierre Morin à Blain, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire qui rétablit les dispositions de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020. Communication a été faite auprès de Monsieur le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

DATE DE CONVOCATION : 09 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 22 – **REPRÉSENTÉS** : 06

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mmes DUBOURG Yolande et TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mmes VAIRÉ Sandrine et FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, MM. MOUSSU James, PICAUD Michaël, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : M. REKIS Bruno (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUILLAUDEUX Maryse*), M. COLIN Arnaud (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*), M. LODÉ Alexandre (*pouvoir à M. PICAUD Michaël*), Mme NIAUDET Danielle (*pouvoir à M. RANNOU Yannick*) et M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. CAILLON Philippe*).

ABSENT : M. DELAUNAY Yoann.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. CAILLON Philippe et Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie.

OBJET : *Dénominations des voies de lotissements*

N° 2021 / 12 / 20

Vu les propositions de la Commission Aménagement du Territoire en date du 1er septembre 2021 et du 6 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission Aménagement du Territoire en date du 7 décembre 2021 ;

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer :

- la voie principale de desserte du « lotissement de Mespras » : Impasse de la Pièce Cocaud,*
- la voie principale de desserte du « lotissement la Lande du Moulin » : Impasse des Ajoncs,*
- et la voie principale de desserte du projet rue de Redon : Impasse Jean Doucet.*

Vote : Unanimité (28 votants)

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 20 décembre 2021,
Le Maire,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 20-Dénominations des voies de lotissements

Date de transmission de l'acte : 20/12/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2021

Numéro de l'acte : CM-2021-12-20 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 044-214400152-20211216-CM-2021-12-20-DE

Date de décision : 16/12/2021

Acte transmis par : Amandine LEVERT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.3. Voirie
8.3.1. dénomination voies